

**Extrait du registre aux délibérations
du CONSEIL COMMUNAL
Séance publique du 29 janvier 2014**

Étaient présents : Mme S. OGER, Présidente
Mr F. DEMASY, Bourgmestre
Mesdames et Messieurs P. GASCARD, S. HUBERTY, S. GUSTIN, Echevins
Mesdames et Messieurs M. NICOLAS, J. HANSENNE, V. LEONARD, E. GONTIER, S.
WINAND, N. DEMANDE, M. PONCELET, C. MAGNEE, E. HUBERTY, L. POOS, Conseillers
Mr M. CHEPPE, Directeur général

Approbation du règlement d'ordre intérieur de la bibliothèque-ludothèque communale

Le Conseil communal,

Vu la convention informatique signée avec la Province, le 28 juin 2012, impliquant l'intégration de la bibliothèque-ludothèque communale de Léglise au réseau provincial informatisé, ainsi que sa participation au catalogue en ligne;

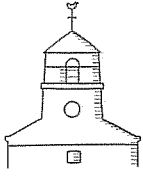
Vu le passage du prêt manuel au prêt informatique nécessitant, dans le logiciel de Vubis, le paramétrage des critères propres à la bibliothèque-ludothèque de Léglise ;

Vu l'avis de légalité du Directeur financier, rendu conformément à l'art. L1124-40 du CDLD ;

Décide, à l'unanimité des membres présents :

D'arrêter le règlement d'ordre intérieur de la bibliothèque-ludothèque présenté séance tenante.

Afin de permettre l'information des usagers et la mise en place de la procédure, ce règlement sera d'application à partir du jeudi 6 mars 2014.



Commune de Léglise

Province de Luxembourg - Arrondissement de Neufchâteau

Rue du Chaudfour, 2 - B-6860 LEGLISE | 063 43 00 00 (01)

Résumé des dispositions :

Bibliothèque :

L'inscription est gratuite et individuelle.

Le prêt est consenti pour une durée de 28 jours

Le nombre de livres empruntables à la fois est limité à 12 par personne.

La redevance est fixée à 0,30 Eur par livre/périodique emprunté.

Renouvellement possible deux fois.

Gratuité prévue pour – les enfants et les jeunes âgés de moins de 18 ans – les personnes âgées de 65 ans et plus - les étudiants – les enseignants (dans le cadre de leur activité professionnelle) et les représentants officiels des associations de la commune.

Amende de 0,50 Eur par document et par semaine de retard.

Ludothèque :

L'inscription est gratuite et individuelle.

Prêt aux adultes de plus de 18 ans.

Le prêt est consenti pour une durée de 28 jours.

La redevance est fixée à 1 Eur par jeu emprunté.

Le nombre de jeux empruntables à la fois est limité à 5 par famille.

Renouvellement possible deux fois.

Amende de 0,50 Eur par jeu et par semaine de retard.

Fait en séance susmentionnée,
Par le Conseil communal,

(s) M. CHEPPE
Directeur général

(s) F. DEMASY
Bourgmestre

Pour extrait conforme, Léglise, le 31/01/2014

M. CHEPPE
Directeur général,



F. DEMASY
Bourgmestre,